



CONSEIL MUNICIPAL

du 13 OCTOBRE 2020

COMPTES-RENDUS

des délégations

de Monsieur Le Maire

COMPTE RENDU de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION

Conformément à la délibération n° 01/170720 du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020, Monsieur Le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

DROIT DE SUBSTITUTION

Décision de renonciation :

- M. GONTERO -
Terrain de 3.200 m² ave construction à usage d'habitation cadastré Section CI n°s 579-580, situées Chemin des Solans.
- M. GHIO-
Terrain de 4.200 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section CH n°s 239-240, situées 510 Chemin du Ruissatel.
- M. FOGLIO
Terrain de 1.006 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section AX n°s 274-275, situées 775 Route d'Eoures.
- MORGAN HABITAT -
Terrain de 660 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section CM n°s 618-620-621 situé Les Solans Nord.
- Madame MATTONE -
Terrain nu de 172 m², cadastré Section CP n° 1348, situé Saint-Pierre.
- M. Julien ALBERT -
Terrain de 5.870m² avec construction à usage d'habitation, cadastré Section DO n° 44 situé 330 impasse des Destriers.
- M. Jacques BRES -
Terrain de 4.985 m² avec construction à usage d'habitation, cadastré Section CN n°s 993-994-1315-1318 , situées 309 Chemin des Ecureuils.
- S.C.I. LIBERATION -
Terrain de 2.100 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section CI n°s 50-595-596-597-599-601-603 situées 1855 Chemin des Solans.

- M. Christophe PANZA -
Terrain de 1.848 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section CO n°s 29-1026-1030-1032-1393-1396, situées 35 Traverse Bonneherbes.

--- ooo ○ ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01/170720 du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en Justice :

Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre des infractions à l'urbanisme relevées à l'encontre des consorts HOMMAGE en 2013, propriétaires en indivision d'une parcelle sise 770 Chemin de la Caume à Aubagne, cadastrée Section CN n°s 460, 464, 465 et 1083.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre des infractions à l'urbanisme relevées à l'encontre de Monsieur Mathieu CARONIA sur une parcelle cadastrée Section CN 175, 1301, 1303 sise 680 Chemin des Arnauds à Aubagne.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre des infractions à l'urbanisme relevées à l'encontre de Madame Martine DREUMONT sur une parcelle cadastrée Section CN 1302 sise 130 Chemin de l'Argile à Aubagne.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre des infractions à l'urbanisme relevées en 2015 et en 2018 à l'encontre la SAS DESTOCK FOOD MARKET, représentée par son représentant légal, Madame Sandrine AZOULAY, sur une parcelle cadastrée Section AH n°209 sise 98 rue de la République à AUBAGNE.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de l'appel interjeté du jugement du Tribunal Correctionnel de Marseille du 6 décembre 2019, par Monsieur Henri DURBEC, représentant de la S.C.I. CAYENNE, à la suite de nombreuses infractions à l'urbanisme relevées en Juin 2012 sur une parcelle cadastrée Section CV 1114-1116 sise Z.I. les Paluds, Rue du Dirigeable à Aubagne.

Décision de désigner la SELARL SINDRES, Avocats :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la requête en annulation pour excès de pouvoir et de plein contentieux formée par Monsieur Yohann OTOKPA relative à sa demande de maintien en position de disponibilité.

Décision de désigner Maître Julien ANTON, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la requête introductive d'instance formée par Monsieur David PERRELLA près le Tribunal Administratif de Marseille relative à l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.) « Quartier Prioritaire ».

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la requête introductive d'instance formée par Monsieur David DEL BOVE près le Tribunal Administratif de Marseille relative à l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.) « Quartier Prioritaire ».
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre d'un incendie survenu le 19 Aout 2017 en forêt communale d'Aubagne et ayant parcouru près de 121 hectares de végétations. La constitution de partie civile de la Ville d'Aubagne ayant été reçue par le Parquet.

Décision de désigner Maître MBOUP, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la requête introductive d'instance formée pour harcèlement moral par Madame Hélène KNEZEVIC.

--- ooo O ooo ---

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS
Article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à la délibération n° 01/170720 du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur Le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant :

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

- Travaux de renouvellement d'une canalisation d'eau potable située au Cimetière des Passons: SERP (13013 Marseille)
 - Montant : 39.630 € H.T.
 - Notification du marché : 27/07/2020
- Travaux de rénovation de sols sportifs : ST GROUPE (34160 Boisseron)
 - Montant (avec 2 options et prestations supplémentaires) : 178.642 € H.T.
 - Notification du marché : 31/07/2020
- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux : Groupement OKEENEA (mandataire)/TFMS (69410 Champagne au Mont d'Or)
 - Montant : 59.355,12 € H.T.
 - Notification du marché : 21/08/2020

Marchés sans publicité sans mise en concurrence :

- Fourniture de chaussures et d'équipements de protection individuelle : EPI SUD (13014 Marseille)
 - Montant maximum : 40.000 € H.T.
 - Durée : du 25/06/2020 jusqu'à atteindre les 40.000 € H.T.
- Prestations de service de médecine professionnelle et préventive du personnel communal : EXPERTIS (13002 Marseille)
 - Montant maximum : 40.000 € H.T.
 - Durée : du 01/09/2020 au 31/12/2020
- Contrôle, entretien, dépannage des matériels et installations de FROID – CUISSON – LAVERIE – PREPARATION du centre de vacances de Saint-Vincent-les-Forts : ALTECC (05100 Puy-St-André)
 - Montant de la maintenance annuelle : 1.950 € H.T.

- Durée : 1 an renouvelable 2 fois
 - Début du marché : 20/07/2020
- Convention de prestations de service pour la fourrière animale : Association « Centre de Défense des Animaux de Marseille et de Provence » - 13480 CABRIES

Périodes :	Tarifs annuels :
- du 01/09/2020 au 31/08/2021	21.050,40 euros T.T.C.
- du 01/09/2021 au 31/08/2022	22.102,92 euros T.T.C.
- du 01/09/2022 au 31/08/2023	23.155,44 euros T.T.C.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE PRETS DE SALLE AUX ASSOCIATIONS

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01/170720 du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020, Monsieur Le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle aux associations.

Décisions de mettre à disposition des locaux, des installations sportives et des matériels au sein des équipements municipaux, à titre précaire et révocable, pour y développer leurs activités respectives, au titre de la saison 2020-2021, au profit des Associations suivantes :

Amicale Lou Garlaban
Amicale Sportive Garlaban
Amis de l'Instruction Laïque
Aqu'Artist Aubagne
Art Défense Karaté
Association Sportive Culturelle Aubagnaise
Association Sportive du Collège Nathalie SARRAUTE
Association Sportive et Culturelle de l'Hôpital d'Aubagne
Association Sportive Municipaux Aubagne en Provence
Athlétique Marathon Club
Aubagne Carnoux Volley Ball
Aubagne Football Club
Aubagne Garlaban Basket
Aubagne Gym
Aubagne Natation
Aubagne Parkour
Aubagne Plongée Passion
Aubagne Tennis de Table
Aubagne Triathlon
Badminton Club Aubagnais
Boxe All Styles Academy
Bozendo
Capoeira Menino Bom Aubagne
Clinique Provence Bourbonne
Club Alpin Français du Garlaban
Club Fudokan
Comité Départemental de Spéléologie 13
Danse tranquille

Défense Krav Maga Aubagne
Esat les Glycines
Escalade Club Aubagnais
Escrime Sport Loisir Aubagne
Espoir Gymnique d'Aubagne
Estello Aubanenco
Fit'Treize en Forme
Football Club Garlaban Provence
Fou de Bad
Foyer de vie Cassiopée
Garlaban Arts Martiaux
Génération Proximité
Génération Vieille Ville
Gymnastique d'Entretien Adultes
Gymnastique Volontaire Aubagne
Happy Fit
Institut d'Education Motrice Saint-Thys
Association Médico-Sociale de Provence
Jeunes Sapeurs-Pompiers
Judo Club Aubagne – Ecole Mazzi 8 ^{ème} Dan
Légion Etrangère
Le Fil Rouge
Le Lièvre et la Tortue
Les Bons Collègues
Les joggeurs Aubagnais
Les Rascasses
Les Tablettes de Chocolat
Long Hu Shan Jiao
Mardi Foot
Mas l'Eveil
Nak Muay Gym Aubagne
Natation Aubagne Sport Adapté 13
Office Municipal des Sports Aubagnais
Original Rockerz
Oustaou Estérel
Pays d'Aubagne Handball Agglomération
Provence Ascension
Roller Hockey Aubagne
Rugby Club Aubagnais
Shaolin Boxing Club Aubagne
Sources de Forme
Sparring Partner Académie
Sport Access Club
Sporting Club de Beaudinard
Sports et Foi Provence
Tennis Ballon Solidaire
Tribu Triathlon
Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune

Union Gymnique de la Vallée de l'Huveaune
Vétérans de la Balle
Wu Wei

Décision également de mettre à disposition des locaux destinés au Club House de l'Association A.F.C. – Aubagne Football Club.

--- ooo ○ ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS d'ATTRIBUTION de SUBVENTIONS

Conformément à la délibération n° 01/170720 du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la demande d'attribution de subventions auprès de l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales.

- Décision de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif de l'aide au développement culturel des communes.

--- ooo o ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS D'ORDRE FINANCIER

Conformément à la délibération n° 01-170720 du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions d'ordre financier :

ÉTAT d'UTILISATION DE LIGNE DE TRÉSORERIE

- Délibération n° 29-170720 du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020, visée par la Préfecture le 20 Juillet 2020, fixant le montant maximum de la ligne de trésorerie à 10.000.000 €.
- Décision du 26 Juillet 2019, visée par la préfecture le 26 Juillet 2019 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 8.000.000 € pour une durée d'un an, à effet du 31 Juillet 2019 (contrat 9619131122).

Convention de ligne de trésorerie CEPAC (contrat 9618131122)

Montant	8.000.000 €
Taux d'intérêt	EONIA + marge de 1,25%
Valeur EONIA au 29.07.20 : - 0,471 %	
Capital restant dû en début de période (30.06.20)	8.000.000 €
Nombre de tirage	0
Nombre de remboursement	1
Capital restant dû en fin de période (29.07.20)	0 €

La ligne de trésorerie liée au contrat 9618131122 est désormais clôturée.

- Décision du 16 Juin 2020, visée par la préfecture le 17 Juin 2020 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 2.000.000 € pour une durée de six mois, à effet du 25 Juin 2020 (contrat 9620131080).

Convention de ligne de trésorerie CEPAC (contrat 9620131080)

Montant	2.000.000 €
Taux d'intérêt	Fixe de 1,00%
Capital restant dû en début de période (30.06.20)	1.000.000 €
Nombre de tirage	1
Nombre de remboursement	0
Capital restant dû en fin de période (02.10.20)	2.000.000 €

- Décision du 20 Juillet 2020, visée par la préfecture le 20 Juillet 2020 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 8.000.000 € pour une durée d'un an, à effet du 30 juillet 2020 (contrat 9620131099).

Convention de ligne de trésorerie CEPAC (contrat 9620131099)

Montant	8.000.000 €
Taux d'intérêt	Fixe de 1,00%
Capital restant dû en début de période (30.07.20)	0 €
Nombre de tirages	2
Nombre de remboursement	0
Capital restant dû en fin de période (02.10.20)	8.000.000 €

--- ooo O ooo ---